

RAPPORT N° 05/7-25
au Conseil Municipal

OBJET

**DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LE PROJET DE LA REFECTION DE L'OUVRAGE DE
FRANCHISSEMENT DE LA RAVINE CAPOT A RUISSEAU BLANC**

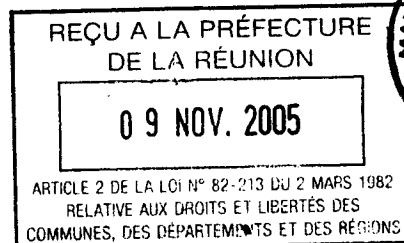
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Préfet m'a adressé le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement concernant le projet de la réfection de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Capot, ainsi que l'Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique.

L'opération réalisée par la CINOR, s'inscrit dans l'aménagement du Chemin de Ruisseau Blanc.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis sur ce projet.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-25
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 03 novembre 2005**

OBJET

**DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LE PROJET DE LA REFECTION DE L'OUVRAGE DE
FRANCHISSEMENT DE LA RAVINE CAPOT A RUISSEAU BLANC**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 05/7-25 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

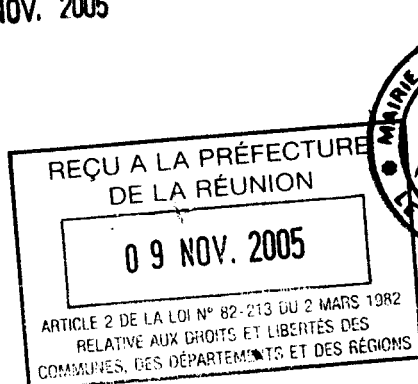
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions - dont 1 par procuration)**

Emet un avis favorable sur la réfection de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Capot à Ruisseau Blanc.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



[Signature]
Jacques MOREL